

SCOLARITE ANTÉRIEURE :

Année Scolaire	Classe	Etablissement fréquenté : NOM et LOCALITE
2013/2014		
2014/2015		
2015/2016		
2016/2017		
2017/2018		

Activités ou centres d'intérêt de votre enfant? (sport, musique, scoutisme, activités paroissiales, catéchisme, etc...) :

.....

Listes des pièces à fournir :

- **Le présent dossier dûment rempli et signé.**
 - **Une lettre de motivation pour inscrire votre enfant au Collège-Lycée Jeanne d'Arc de Montrouge.**
 - **Les photocopies des bulletins trimestriels de l'année en cours ainsi que de l'année précédente**
 - **Une photo d'identité, collée en haut et à droite du recto du présent document.**
 - **1 carnet de 10 timbres au tarif en vigueur**
 - **CERTIFICAT DE RADIATION délivré par l'Etablissement où l'enfant «était inscrit précédemment» (à fournir impérativement avant la rentrée de l'enfant dans l'établissement).**
 - **CERTIFICAT de Baptême pour les enfants baptisés**
 - **Par ENFANT, le versement de 40 € à l'ordre de l'Institution Jeanne d'Arc pour frais de dossier d'inscription. Cette somme restera acquise en cas de désistement.**
 - **Une fois l'inscription confirmée, un acompte de 200 € à l'ordre de l'Institution Jeanne d'Arc, à valoir sur le 1^{er} trimestre de la prochaine année scolaire vous sera demandé.**
- En cas de désistement cet acompte reste acquis par l'établissement.** En cas de déménagement, de mutation, de refus de passage ou autre cas de force majeure, les 200 € seront remboursés sur justificatif.

CONDITIONS D'INSCRIPTION AU COLLEGE-LYCEE DE L'INSTITUTION JEANNE D'ARC DE MONTROUGE :

- L'adhésion de la famille au projet d'établissement.
- Le nombre de places disponibles
- Après examen de la demande, une première réponse vous sera rapidement donnée, pouvant déboucher sur un rendez-vous.
- En cas d'acceptation, l'inscription n'est définitive qu'après l'envoi à l'établissement :
 - **du bulletin du 3^{ème} trimestre comportant l'avis de passage dans la classe pour laquelle l'inscription a été demandée.**
 - **du certificat de radiation** de l'établissement d'origine.

Si le dossier est refusé, le chèque de 200 euros et les timbres non utilisés vous seront retournés.

Renseignements pédagogiques

A l'Institution Jeanne d'Arc, la première langue vivante en 6^{ème} - 5^{ème} est l'anglais.

Possibilité de commencer une seconde LV1 (chinois) dès la 6^{ème}. Engagement pour toute la durée du collège.

LV2 pour les 5èmes - 4èmes - 3èmes	LV2 pour les élèves du lycée
ESPAGNOL <input type="checkbox"/> ALLEMAND <input type="checkbox"/> Option : Latin* oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> Obligatoire en 5 ^{ème}	ESPAGNOL <input type="checkbox"/> ALLEMAND <input type="checkbox"/> LV3 : Italien oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> Option : Latin oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
<u>Options pour les élèves de Seconde</u> (1 enseignement d'exploration)	<u>Pour les Terminales</u>
Littérature et société <input type="checkbox"/> Sciences Économiques et Sociales <input type="checkbox"/> Méthodes et pratiques scientifiques <input type="checkbox"/> Latin <input type="checkbox"/> Italien LV3 <input type="checkbox"/>	Enseignement de spécialité :

Nous approuvons le projet éducatif de l'Institution Jeanne d'Arc et le règlement du Collège-Lycée et nous nous engageons, pour la part qui nous revient, à les promouvoir auprès de notre enfant.

Fait à le :/...../.....

Signature du père :

Signature de la mère :